

L'ART DE VIVRE À L'EXTÉRIEUR

# BROCHURE



ANNEXE DU CONTRAT

## QUI SOMMES-NOUS?

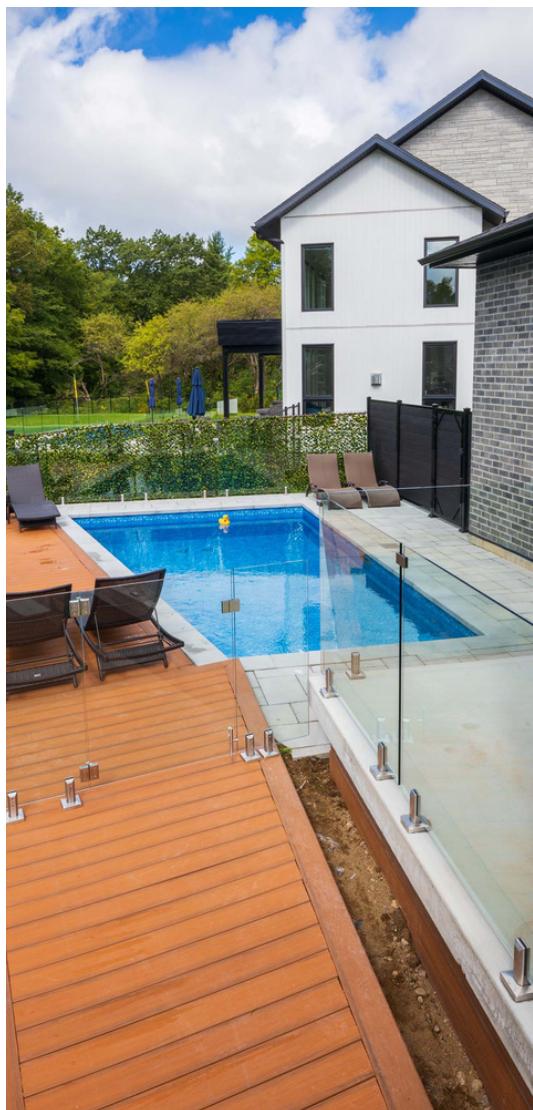
**Bertrand Paysagiste embellit l'environnement et fait la promotion la vie à l'extérieur depuis 2011 de Trois-Rivières à Québec.**

Bertrand Paysagiste est une entreprise spécialisée dans les travaux de sols de tous types. La compagnie intègre l'ensemble des professions et des experts optimisant les projets d'infrastructure et d'aménagement touchant de loin ou de près aux projets d'excavation et d'aménagement paysager. Ainsi, Bertrand Paysagiste détient un large spectre de compétences adaptées aux projets de toutes complexités.

Nous offrons différents services complémentaires tels que l'excavation, l'aménagement paysager, la démolition, le transport en vrac et autres.

*Rapport qualité prix excellent. Suivis rapides par courriel, possibilité d'avoir des démos de pierre avant de prendre une décision! Wow, une belle entreprise de la région.*

ALEXANDRE CAISSY



# AMÉNAGEMENT PAYSAGER

**Entouré d'experts dans toutes les sphères de l'aménagement paysager, nous sommes en mesure de vous encadrer de la conception de plan à leur réalisation.**

Notre équipe de conception met sur pied des aménagements qui se démarquent par leur beauté et leur souci du détail. Peu importe la taille ou le style de votre projet, nos designers et architectes paysagistes sont à l'écoute de vos besoins. Ils maîtrisent l'art de trouver des solutions élégantes qui s'inscrivent dans votre mode de vie, votre budget et votre demeure.

**01** SOUMISSION

**02** SIGNATURE DU CONTRAT

**03** CHOIX DE BLOCS

**04** PLAN 3D

**05** DÉBUT DES TRAVAUX



# VOTRE PROJET

## 1 SOUMISSION

Suite à votre demande de soumission, notre représentant prendra contact avec vous.

Tout dépendamment du projet, il se peut qu'il ait besoin du plan d'implantation, de se déplacer sur place, ou de vous poser quelques questions supplémentaires.

Suite au premier contact ou à la visite de notre représentant, nous vous ferons parvenir une soumission par courriel.

SVP prendre note que le temps d'envoi peut varier jusqu'à 10 jours ouvrables.

TRÈS BEAU TRAVAIL, ET RAPIDITÉ D'EXÉCUTION  
EXEMPLAIRE.

- Dany-Justin Bérubé



## 2 SIGNATURE DU CONTRAT

Après avoir reçu notre soumission, nous attendrons de votre réponse. Si celle-ci est favorable,, nous vous retournerons un contrat à signer et à retourner accompagné du dépôt de réservation.

Une fois le dépôt reçu, nous réservons votre place et pourrons vous donner une date **approximative** du début des travaux.

Pour plus de détails sur les dépôts, veuillez consulter la section [Conditions et modalités de paiement](#).



## 3 CHOIX DE L'INTERBLOC

Pour le choix des produits d'interbloc, nous vous suggérons de consulter la brochure remise lors de votre soumission afin de vous inspirer et voir les options disponibles. Si vous n'avez pas reçu le catalogue, n'hésitez pas à en faire la demande à votre représentant.

En second lieu, nous vous invitons à venir à nos bureaux afin de voir les blocs. Les présentoirs sont accessibles en tout temps, et les bureaux sont ouverts de 8h30-15h30, du lundi au vendredi.

En cas de doute, nous vous invitons à demander des conseils à votre représentant.

## 4 PLAN 3D FACULTATIF

Bertrand Paysagiste propose gratuitement un plan 3D si vous avez un projet d'envergure, pour vous permettre de visualiser concrètement votre projet et d'avoir une vision commune.

Pour les projets de plus petite envergure, des plans sont également disponibles moyennant des frais supplémentaires.

## DISPONIBLE GRATUITEMENT

pour tous les projets de plus de 9 995\$ en interbloc

## 5 DÉBUT DES TRAVAUX

Nous vous contacterons 24 à 48 heures avant le début des travaux afin de confirmer l'arrivée de l'équipe et de la machinerie. À l'arrivée de l'équipe, le deuxième versement de 20% doit être remis au chef de chantier par chèque. Lors des travaux, vous pouvez vous adresser directement au chef de chantier pour toutes questions ou commentaires.

## FIN DES TRAVAUX

**Lorsque les travaux seront terminés, veuillez prendre le temps de faire le tour de votre nouvel aménagement paysager avec le contremaître afin de vous assurer que le tout vous convient.**

le troisième et dernier versement de 50% doit être remis au chef de chantier par chèque avant le départ de l'équipe. Vous recevrez également une confirmation de paiement par courriel.

À notre départ, nous apposerais une affiche de réalisation des travaux sur votre terrain. De plus, il est possible qu'un photographe se présente dans les deux semaines suivant la réalisation afin de prendre des photos pour notre portfolio de réalisation.

Si vous êtes inconfortables avec l'affiche ou la prise de photo, veuillez le mentionner à votre représentant.



Non seulement l'équipe a été à l'écoute de nos besoins, mais, en plus, elle nous a offerte un résultat de qualité, magnifique, solide, et ce, à très peu de temps d'avis!

GABRIELLE PERREAU

# CONSEILS POUR L'ENTRETIEN

## GAZON

Si vous avez fait poser de la tourbe sur votre terrain, certaines mesures sont à prendre afin de s'assurer l'enracinement complet.

Idéalement, l'ensemble de la surface couverte doit être arrosé pendant l'installation ou/et immédiatement après celle-ci. Bertrand Paysagiste recommande de changer l'emplacement des arrosoirs fréquemment, surtout s'il fait très chaud.

Pendant les deux jours qui suivent l'installation, l'arrosage doit être effectué de manière continue, de jour comme de nuit. En d'autres termes, il est recommandé de bien mouiller le sol jusqu'à une profondeur de 7 à 10 cm sur toute la surface couverte de gazon.

Ensuite, pour les dix jours suivants, l'arrosage peut être effectué uniquement la nuit. En fonction de la réaction du gazon, il est possible d'ajuster les périodes d'arrosage et de passer progressivement à un arrosage tous les deux soirs.

Une douzaine de jours après l'installation, le gazon est généralement bien enraciné.

## ASPHALTE

Suite au pavage de l'entrée en asphalte, les véhicules ne doivent pas circuler dans l'entrée.

7 jours après le pavage, les véhicules peuvent se stationner dans l'entrée, mais les roues doivent rester orientées vers l'avant en tout temps.

Il est conseillé d'attendre 30 jours avant de tourner les roues dans l'entrée puisque cela retire le fini lisse de l'asphalte de manière permanente.

Il est important de comprendre que le processus complet d'asphalte prend habituellement 6 mois. Il faut donc de porter une attention particulière lors de votre première été/automne : ne pas stationner toujours les véhicules au même endroit, conduire tranquillement, ne pas conduire trop près des bordures.

# CONSEILS POUR L'ENTRETIEN

## HYDROENSEMENCEMENT

Le sol doit être maintenu légèrement humide pendant le premier mois. Un arrosage (de 10 à 15 min.) à tous les jours est nécessaire pour favoriser la germination et l'implantation des racines. L'arrosage doit être ajusté en fonction de la température afin de garder l'humidité du sol.

La première tonte doit être effectuée lorsque que la nouvelle pelouse atteint 3 pouces. La coupe ne doit pas excéder plus du tiers de la longueur totale. Il est important que la lame de la tondeuse soit bien affûtée pour ne pas arracher les jeunes pousses. La pelouse coupée peut être laissée sur le terrain en guise de compost et ainsi permettre une bonne nutrition.

Lors de l'ensemencement hydraulique, un engrais de haute qualité est appliqué. Ce dernier aide ainsi la pelouse à croître et à former des racines plus fortes. Après la deuxième tonte, la pelouse doit être fertilisée avec de l'engrais à forte teneur en azote. Pour une belle pelouse, il est recommandé de fertiliser 3 à 4 fois durant la saison (aux 6 à 8 semaines).

Ne pas appliquer d'herbicide sur la nouvelle pelouse, et ce, pour les 60 premiers jours. La pelouse étant encore jeune et fragile, elle peut réagir durement aux produits chimiques et mourir.

# GARANTIE DES TRAVAUX

Fabriqué avec le plus grand soin par une équipe alliant le souci de l'esthétique et du détail, Bertrand Paysagiste vous assure un résultat impeccable et durable.

Les réalisations de Bertrand Paysagiste sont protégées par plusieurs garanties.

D'abord, le prix entendu sur la soumission est calculé au pied carré. Ainsi, si vous décidez d'augmenter la superficie des travaux en cours, le prix sera le même à l'unité et vous serez facturé au pied carré réalisé.



## OBLIGATIONS DE BERTRAND PAYSAGISTE

En vertu de la présente garantie, la responsabilité de Bertrand Paysagiste sera limitée à l'une ou l'autre des actions suivantes, au choix de Bertrand Paysagiste, à l'exclusion de toute autre compensation :

Faire les réparations couvertes dans l'année à laquelle la demande est effectuée.  
Fournir une compensation équivalente au coût de réparation.

## 2 ANS

sur l'installation d'interbloc

## 25 ANS

Sur les produits Bolduc en usage résidentiel.

## 2 000 000\$

de couverture en assurance responsabilité

## À VIE

sur les produits Bolduc

1Béton Bolduc (ci-après "Bolduc") offre une garantie à vie transférable sur l'intégralité structurale de ses pavés, dalles et murs de soutènement destinés à un usage résidentiel. La garantie s'applique pour un usage normal non abusif de l'ouvrage. Elle couvre toute détérioration anormale qui pourrait être causée par l'usage de chlorure de sodium (NaCl). Elle couvre aussi toute brisure ou cassure causée par un vice à l'intégrité structurale des pièces lors de la production. Bolduc certifie que ses pavés, dalles et murs de béton sont conformes aux plus récentes normes de l'industrie en vigueur tant au Canada qu'aux États-Unis. Tous les produits d'aménagement paysager fabriqués par Bolduc respectent toutes les normes appropriées établies par l'ACNOR (Association canadienne de normalisation), l'ASTM (American Society for Testing and Materials) et le BNQ (Bureau de normalisation du Québec). Ces normes sont reconnues comme étant les plus strictes au monde. La garantie ne s'applique pas aux épaufrures ou autre bris occasionnés par des surcharges, des chocs ou des abrasions anormales. La garantie ne s'applique pas lorsque les détériorations sont conséquentes à une installation qui ne rencontre pas les normes en vigueur et non conformes aux règles de l'art. Elle ne s'applique pas non plus aux impacts subis par des équipements de compactage et de déneigement. Bolduc recommande d'insérer une plaque de teflon entre le compacteur et le pavé afin de prévenir toute éraflure lors du compactage. Aussi, tout équipement de déneigement devrait être muni de protège lames approprié et l'opérateur doit s'assurer que son équipement n'éfleure pas la surface des pavés. Cette garantie ne s'applique pas aux dommages causés par une catastrophe naturelle ou une négligence de la part de l'acheteur, du propriétaire de l'immeuble, de l'installateur ou d'une tierce personne. La garantie ne couvre pas l'efflorescence. L'efflorescence est un dépôt de cristaux blancs pouvant apparaître à la surface du béton. Elle ne compromet aucunement la valeur utilitaire du produit. L'efflorescence peut disparaître avec le temps sous l'effet des intempéries. Un nettoyeur d'efflorescence peut accélérer le processus. L'efflorescence est un phénomène normal à tout béton pour lequel nous ne pouvons être tenus responsables (voir Conseil National de Recherche Canada CBD-2-F ou Interlocking Concrete Pavement Institute ICPI Tech Spec No.5). Bolduc se dégage de toutes responsabilités concernant une mauvaise application de sable polymère ou à toutes autres réclamations de cette nature. Référez-vous au manufacturier de sable polymère

# RÉCLAMATION DE GARANTIE

Afin de faire respecter les droits en vertu de cette garantie, le propriétaire doit informer sans délai Bertrand Paysagiste des éléments préoccupants. Bertrand Paysagiste répondra à cette demande de garantie dans un délai raisonnable. Toutes les demandes urgentes recevront une attention immédiate.

Si Bertrand Paysagiste estime, dans son jugement raisonnable, que le ou les éléments qui nécessitent l'attention sont couverts par la présente garantie, il procédera immédiatement à la réparation et / ou au remplacement du matériel ou de la fabrication défectueux, à ses frais, excepté s'il conclut que de telles réparations ont été rendues nécessaires par la négligence ou la faute du propriétaire ou de toute partie liée au propriétaire.

## EXCLUSIONS

Pendant les travaux, en raison de la circulation de l'équipement, il est possible que certains dommages soient causés à votre pelouse. La réparation du gazon n'est pas incluse dans le prix. Si vous désirez l'ajouter, vous pouvez en faire mention à votre représentant qui pourra estimer les frais supplémentaires. Toutefois, nous prenons toutes les précautions nécessaires afin de minimiser les dommages et protéger votre propriété.

Les circonstances extrêmes (notamment incendie, accidents de la route, inondations excessives, gel excessif) causant des dommages aux travaux installés par Bertrand Paysagiste ne sont pas couvertes par la présente garantie ni par aucune autre garantie de Bertrand Paysagiste. La garantie d'installation est strictement limitée aux travaux à contrat exécutés par Bertrand Paysagiste.

La garantie exclut également tout élément non-visible n'ayant pas été mentionné avant le début des travaux. (Exemple : système d'irrigation, drains, fil électrique). Bertrand Paysagiste se dégage de tous bris face à ces éléments, à moins d'être avisé 24h avant les travaux.

Cette garantie ne s'applique pas aux efflorescences. L'efflorescence est un processus naturel dans tous les produits en béton qui se présente parfois sous la forme d'un film poudreux blanc sur la surface de la chaussée. Cela ne compromet en aucun cas la fonctionnalité ou l'intégrité structurelle du produit. Bien que l'efflorescence ne puisse être empêchée, elle disparaîtra avec le temps ou peut être nettoyée avec un nettoyant pour efflorescence.

# CONDITIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

- Dépôt à la signature du contrat de 30% du montant total de la soumission.
- 20% est payable à l'arrivée de l'équipe sur le chantier.
- Le versement final du solde, soit 50% du total, est remis avant le départ de l'équipe.

## VIREMENT BANCAIRE

Vous pouvez payer par virement bancaire. Pour faire ainsi, SVP, nous demander notre spécimen de chèque par courriel au [info@bertrandpaysagiste.com](mailto:info@bertrandpaysagiste.com).

Pour les clients de la banque **Desjardins**, il est également possible de nous trouver dans les fournisseurs normalisés afin d'effectuer le paiement avec votre numéro de facture comme numéro de référence.

## VIREMENT INTERAC

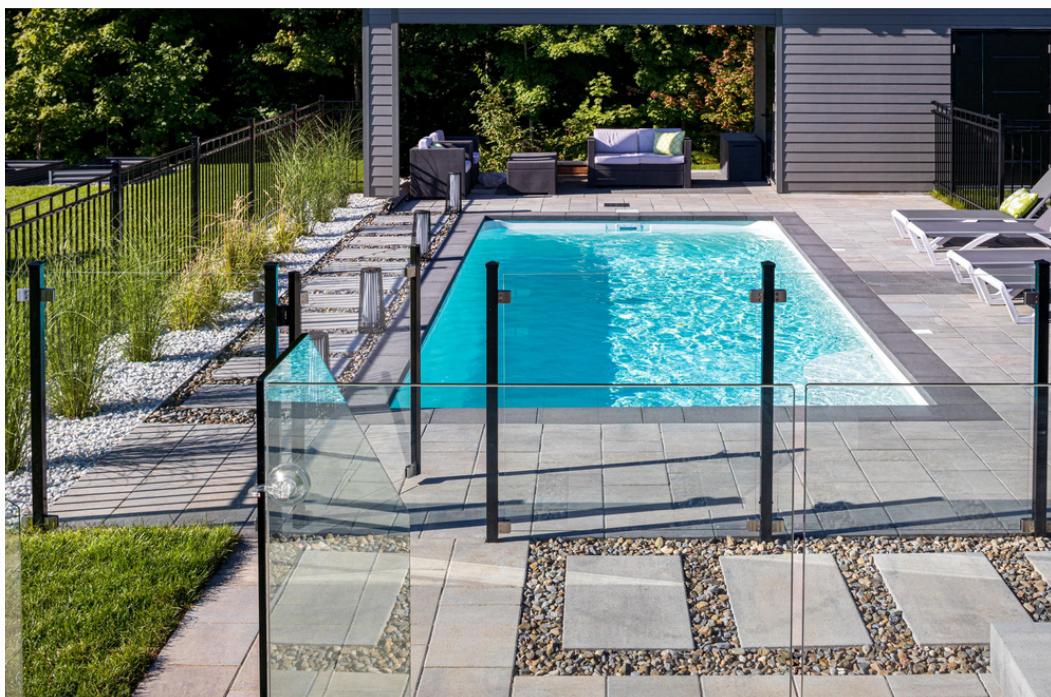
Par courriel au : [info@bertrandpaysagiste.com](mailto:info@bertrandpaysagiste.com)

Mot de passe : votre numéro de facture

NOTE : Si le virement ne provient pas d'un compte ayant le même nom inscrit sur le contrat, veuillez mentionnez le nom sur le contrat dans la question du virement Interac

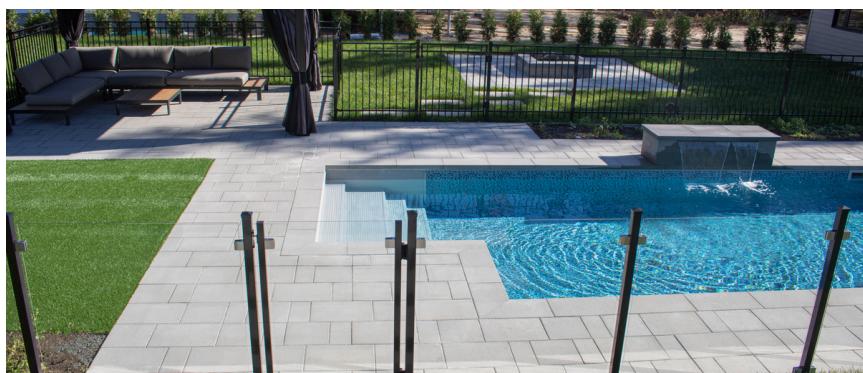
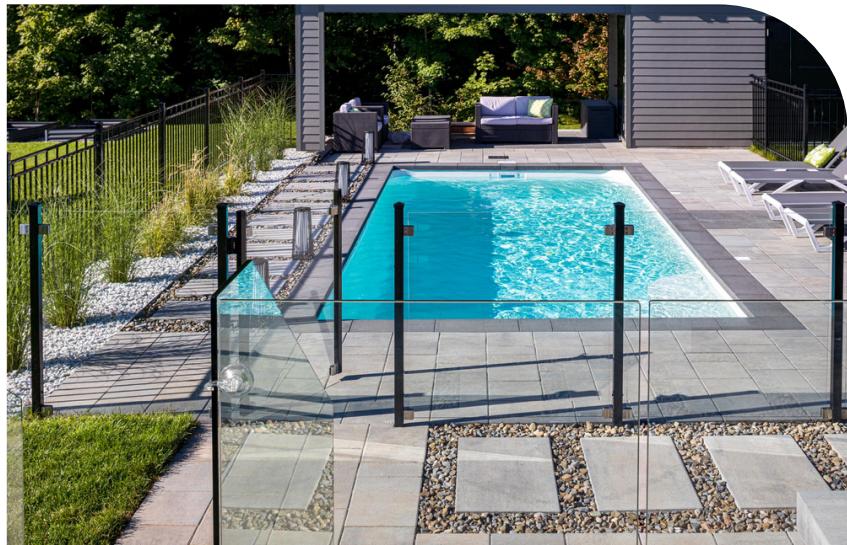
## CHEQUE

Payable à l'ordre de :  
Bertrand Paysagiste  
156 rue Piché  
Donnacona, QC  
G3M 0B5



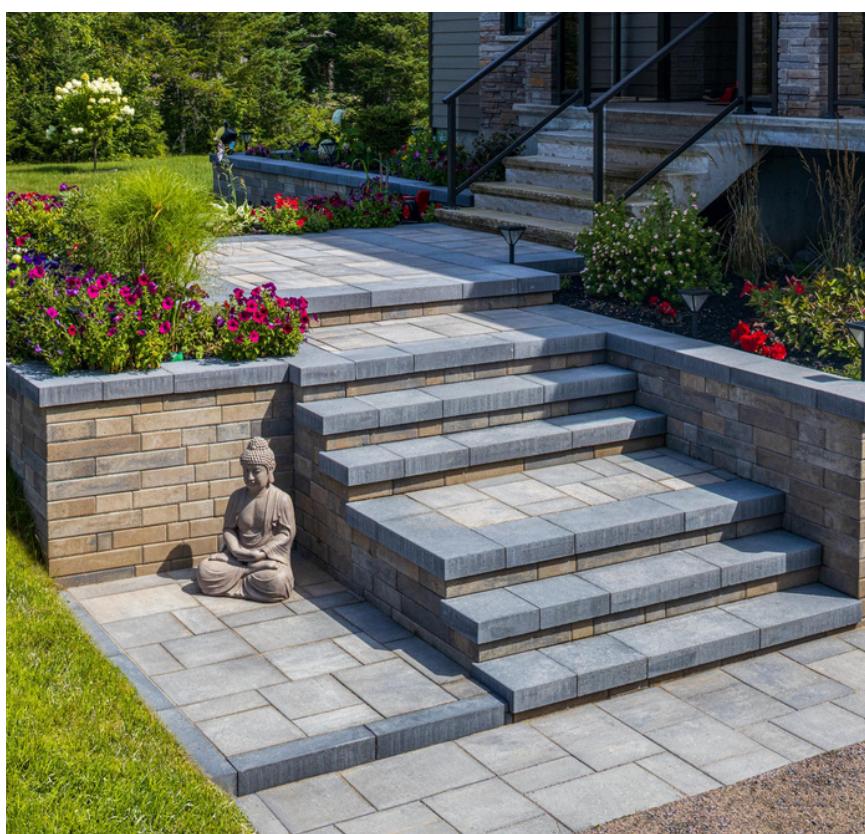
# RÉALISATIONS

## | CONTOUR DE PISCINE



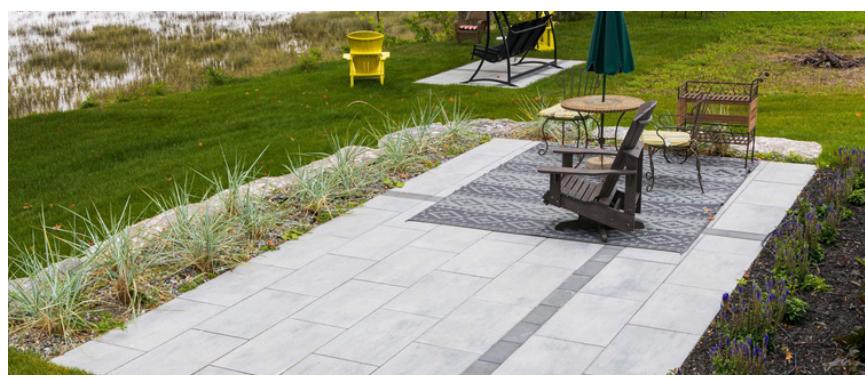
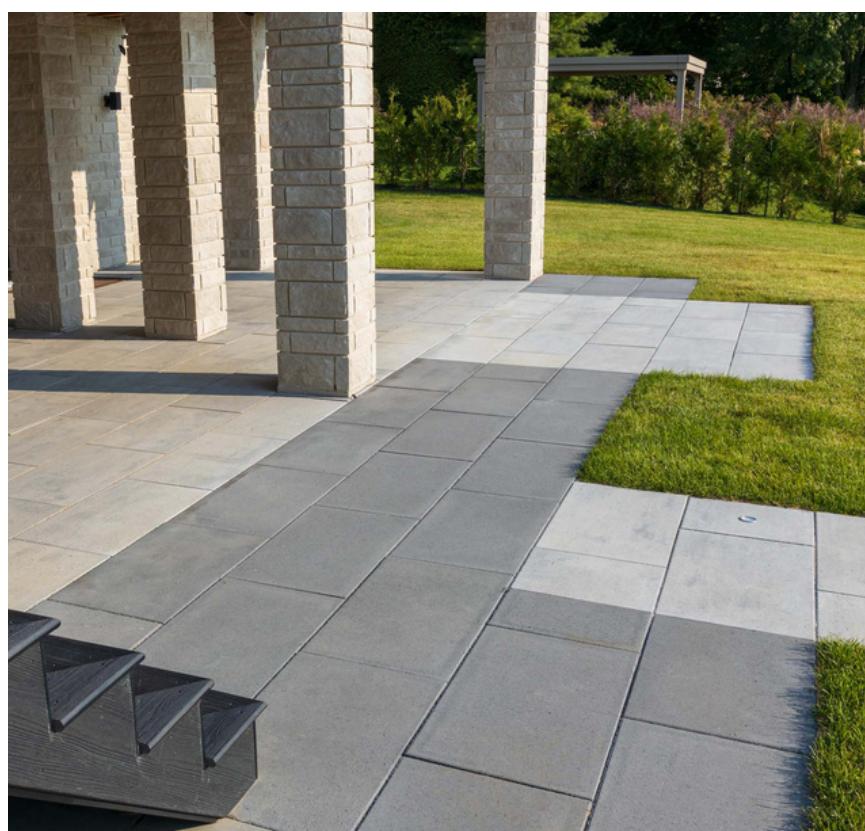
# RÉALISATIONS

## | FAÇADE



# RÉALISATIONS

## | TERRASSE ET COUR ARRIÈRE





Pour plus d'informations ou de photos de réalisations, visitez le

**[www.bertrandpaysagiste.com](http://www.bertrandpaysagiste.com)**